

## SEANCE DU 09 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Diane ROULAND, Maire.

Etaient présents : Mme ROULAND, M.M. FORTIN, RAGOT, TERTRE, RICHARD, Mmes BRUSADELLI, CERREDO, M.LANOE, Mmes VALLEE, TRILLARD et JEANNEAU.

Secrétaire de séance : Yvette VALLÉE

### 2015-24 REGULARISATION CHEMIN D'ACCES A LA VALINIERE

#### 3.1 Acquisitions

Suite à l'échange multilatéral signé le 24 juin 2011, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de régulariser une portion de chemin rural au lieu-dit « La Valinière ». En effet, la parcelle cadastrée A n°641 de 312m<sup>2</sup>, goudronnée, rompt la continuité du chemin communal (accès au village). Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré en amont M. et Mme Justin LOUVARD propriétaires, et que ces derniers ont donné leur accord verbal pour la vente à la commune, au prix proposé de 0,15 € du m<sup>2</sup>. Madame le Maire ajoute qu'une enquête publique doit être réalisée. En termes de coût, il faut donc prévoir l'achat du terrain soit 46,80€ + frais de Notaire à la charge de la commune (entre 800 et 900€) et les frais d'enquête publique (entre 200 et 300 €).

Mme CERREDO et M.FORTIN, riverains quittent la salle de conseil le temps de la décision.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- ↳ Décide la régularisation du chemin
- ↳ Choisit pour commissaire enquêteur M .Alfred PÉTRON, domicilié à MADRÉ.
- ↳ Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la présente décision
- ↳ Autorise Mme le Maire à ordonner le mandatement des sommes (achat de terrain - article 2111 ; frais de bornage et commissaire enquêteur - article 6226).

### 2015- 25 ETUDE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

#### 2.3 Droit de préemption urbain

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Gilles LERAY, Notaire à Villaines-La-Juhel. Il s'agit de la vente par M. et Mme SALIN Roland à la SAS SALIN AGRICULTURE SERVICE des parcelles A n°416 (53 ares, 10 ca) ; A n° 633 (22 ares, 09 ca) ; A n° 957p (25 ares, 36 ca).

- ↳ Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :
- ↳ Abandonne son droit de préemption sur les parcelles décrites ci-dessus.
- ↳ Autorise Mme le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

## **2015 - 26 ETUDE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

### **2.3 Droit de préemption urbain**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Gilles LERAY, Notaire à Villaines-La-Juhel. Il s'agit de la vente de la maison de Jean-Claude LE RICHOMME à M. et Mme Terence PARKIN, parcelles H n°731 et 733 pour un total de 647 ca.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

↳ Abandonne son droit de préemption sur les parcelles décrites ci-dessus.

↳ Autorise Mme le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

Une conseillère municipale propose de préempter sur la parcelle H n°731 (devant la salle d'exposition) pour agrandir le parking ; toutefois cette proposition n'est pas retenue (bâtiment situé dessus est en mauvais état et la commune n'en a pas l'utilité).

## **2015-27 REPARTITION DES EFFECTIFS DU RPI : AIDE AUX ENSEIGNANTES**

### **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à la répartition des classes dans le cadre du R.P.I. à la rentrée 2015 (les Grandes sections viendront à Loupfougères et les CP iront à Loupfougères), des remaniements d'emplois du temps de certains agents sont nécessaires (une aide devant être proposée par les communes dans les classes comptant des maternelles).

Suite à un arrangement entre Mmes BARBIER et BLANC, Mme BARBIER accompagnera l'enseignante dans la classe de 14 h 15 à 15 h 15 les lundis et mardis ; Mme BLANC les mercredis de 11 heures à 12 heures, de même que les jeudis et vendredis de 14 h 15 à 15 H 15. Mme le Maire ajoute que certains parents souhaiteraient la présence d'un accompagnateur à temps complet, c'est pourquoi elle rappelle que cette possibilité n'est pas envisageable, du fait de son coût (environ 15 000 € par an) ; d'autant que seuls 18 élèves seront dans la classe. Madame le Maire a proposé à la Directrice d'accueillir des stagiaires régulièrement en complément des agents déjà présents.

## **2015-28 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

### **4. Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une réorganisation des emplois du temps de certains agents est en cours et que les horaires sont à répartir en tenant compte des temps de présence à la garderie, de l'aide à la cantine, de la surveillance de la cour de l'école, de l'animation des T.A.P. et temporairement de l'assistance à l'enseignante dans la classe.

Compte tenu de ces éléments, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

↳ **D'augmenter** le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (occupé par Mme Valérie BLANC) et de le passer à 35 h hebdomadaires (annualisées) au lieu de 34 h 50 actuellement, **à compter du 1er septembre 2015**.

↳ **Autorise** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette décision, de même qu'à ordonner le mandatement des sommes dues.

## **2015-29 REMPLACEMENT DE J-L BRINDEAU PENDANT LES CONGÉS D'ETE 2015**

### **4. Fonction publique 4.2 personnel contractuel**

En vue des congés d'été de M. Jean-Louis BRINDEAU, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de pourvoir à son remplacement et d'en préciser le cas échéant les conditions.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

↳ Autorise Madame le Maire à signer un contrat de travail pour la période du 13 juillet au 1<sup>er</sup> août 2015 à temps non-complet (17 h 50 hebdomadaires) selon une rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ou à l'heure, en fonction. Enfin, il est entendu que les dates de contrat peuvent légèrement varier et que l'indice pourra évoluer en fonction des barèmes de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire choisit la personne ayant assuré les remplacements précédents : M. Gilles LOLLIVIER.

## **2015-30 VENTE D'HERBE 2015 ET REVERSEMENT A L'ASSOCIATION « BENIN VI BIBI »**

### **7. Finances locales - 7.1 décisions budgétaire**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de vendre l'herbe des parcelles H n°707 (6849 m<sup>2</sup>), H n° 738 (3 635m<sup>2</sup>) et H n°805 (727m<sup>2</sup>) situées dans le bourg. Le tarif de 120 euros était pratiqué les années précédentes.

D'autre part, Madame le Maire précise que, en ce qui concerne les parcelles du lotissement, le broyage sera effectué comme auparavant.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante :

\* Donne son accord pour la vente de l'herbe des parcelles ci-dessus en faveur de M. Denis APPERT pour 120 €.

\* Conformément à la décision du 22 avril 2008, reverse les 120 € à l'association « Bénin Vi Bibi » au titre de 2015 - article 6574. Madame le Maire ajoute que M. et Mme Gérard DROZ, initiateurs du projet, ont effectué une présentation du Bénin pendant les heures de T.A.P. (sur 2 séances), très appréciée des enfants.

\* Autorise Madame le Maire à ordonner l'émission du titre de recettes à l'article 7021.

## **2015-31 DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

### **9.1 Autres domaines de compétence des communes**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une rémunération (15 € maximum par jour et par jeune). Les activités ont lieu pendant les vacances scolaires, à raison 3 heures maximum par jour, avec un nombre de demi-journées maximum à l'année. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs coordonne ce dispositif « argent de poche » et procède à la rémunération des bénéficiaires ; la commune rembourse ensuite.

Il est entendu que plusieurs jeunes peuvent être accueillis simultanément et que les chantiers doivent être surveillés et encadrés. Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le principe et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et le(s) participant(s), de même qu'à rembourser les sommes dues - article 62876.

## 2015-32 RECENSEMENT DE LA POPULATION : CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR COMMUNAL

### 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le Maire expose qu'en vertu du décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement de la population pour chaque commune et sachant qu'il s'agit de l'année 2016 (du 21 janvier au 20 février) pour la commune de Le Ham, il convient dans un 1er temps de créer un poste de coordinateur communal. Ce dernier est responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte de recensement, sachant que le travail s'étale sur plusieurs semaines (temps estimé par l'I.N.S.E.E. : environ 12 jours et travail + 1 formation d'une journée).

Madame le Maire ajoute qu'elle envisage de nommer Dany FLÉCHARD, secrétaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

↳ De créer un poste de coordinateur communal

↳ D'autoriser Madame le Maire à nommer, par arrêté, un(e) coordinateur(trice) communal(e), selon les conditions exposées ci-dessus, de même qu'à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Enfin, il convient de prévoir le recrutement d'un agent recenseur (agent de terrain et ayant des connaissances informatiques). Une 1<sup>ère</sup> réunion d'information destinée aux élus et directeurs de services est prévue le mardi 30 juin de 14 h à 16 heures à la Préfecture.

## 2015- 33 CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

### 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols ou utilisation des sols

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'Etat instruit gratuitement jusqu'au 30 juin 2015 les actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire...). Toutefois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce service devra être assuré par les collectivités ; pour notre territoire la Communauté de Communes de Villaines-La-Juhel. Deux personnes sont mises à la disposition de la C.C.M.A. (équivalent taux plein) ; le coût estimé pour 2015 s'élève à 380.52 € pour la commune et pourrait s'élever à

1 483.49 € en 2016. Quelques communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols notamment, dont Le Ham, sont concernées jusqu'à fin 2016 ; en 2017 toutes les communes le seront. Les certificats d'urbanisme de simple information continueront à être instruits par les communes. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ Approuve le principe et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

↳ Se laisse une année d'observation avant de répercuter à terme ces nouvelles dépenses aux dépositaires d'actes d'urbanisme, avec possibilité de partage équitable commune/usagers. L'idée serait d'appliquer un barème commun à toutes les communes du territoire.

## 2015-34 - PROPOSITION D'ADHESION A LA C.U.M.A.

### 9.1 autres compétences des communes

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole pour utiliser une balayeuse, moyennant une adhésion de 100 € par an. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer.

## 2015 - 35 VENTES DIVERSES

### 3.2 Aliénations

#### Mât et luminaires

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la demande de l'entreprise S.A.R.L. DOUILLET Frédéric d'Ambrières-Les-Vallées d'acquérir l'ancien lampadaire (avec ses luminaires) du parking de la salle socio-culturelle. Elle propose de les vendre au tarif de 400€. Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

↳ Donne son accord pour la vente à la S.a.r.l. DOUILLET Frédéric.

Autorise Madame le Maire à ordonner l'émission du titre de recettes - article 775. Une facture sera établie au nom de l'entreprise.

#### Tracteur tondeuse

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'une personne s'est montrée intéressée pour acquérir l'ancien tracteur tondeuse Honda. Après débat, l'assemblée délibérante :

↳ Ne s'oppose pas au principe mais souhaite que l'ensemble de la population en soit informée et, pour ce faire, propose d'insérer une annonce dans le bulletin municipal.

↳ Fixe une journée de visite le samedi 08 août 2015 de 10 à 12 heures à l'atelier municipal derrière l'Espace des Arts, rue du Mont.

↳ Autorise Madame le Maire à procéder à la vente si elle juge la proposition raisonnable, de même qu'à ordonner l'émission du titre de recettes - article 775.

#### Copieur (pour information)

Enfin, Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le copieur est vendu à la S.a.r.l. DOUILLET Frédéric pour la somme de 150 € (voir délibération du 25 février 2014).

## TRAVAUX COMMUNAUX/ DIVERS : BILAN

Madame le Maire dresse un bilan des travaux en cours, tels que :

**Écoulement eaux pluviales Presbytère** : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise STPO le 21 mai 2015 (pour mémoire, le coût est de 6 082,26 € T.T.C.). Le goudronnage est prévu courant juin.

**Porte ancien atelier** : elle a été rayée involontairement. Le coût de la réparation (Devis Proclair est de 585,60€ T.T.C). Une décision sera prise ultérieurement.

### **Maisons fleuries**

La commission a décidé reconduire le concours des maisons et fermes fleuries et fixe la fin des inscriptions au 15 juin. Le jury se réunira le 10 juillet 2015.

### **Bilan pêche Etang de Bondi**

M. Vincent LANOE, garde-pêche, dresse un bilan provisoire de la saison de pêche en cours à l'étang de Bondi. Il propose de réaliser un lâcher de truites supplémentaire le samedi 4 juillet 2015, ce qu'accepte, à l'unanimité, l'assemblée délibérante. Il conclut en précisant que la pisciculture MONTECOT (Désertines) offre 11 kg de poisson.

### **Bilan salle d'exposition « Espace des Arts »**

Mme CERREDO dresse un bilan par exposition :

Sylviane GUYOMARCH : une centaine de visiteurs.

Francis TEYNIER : 82 visiteurs +30 enfants

Fabian CERREDO : 81 visiteurs. Visite des résidents de l'E.P.H.A.D. de Javron-Les-Chapelles.

Il est à noter que des Nantais, des Saumurois et des Parisiens, entre autres, ont fait le déplacement. Une signalétique appropriée pour indiquer le bâtiment sera à étudier.

### **Licence IV**

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la demande du Président du Comité des Fêtes pour que la commune achète une licence IV et la mette à disposition des associations. Cela nécessite une formation spécifique et un local dédié. Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide de ne pas donner suite.

### **Planning d'intendance A.L.S.H. 2015**

Madame le Maire rappelle que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est pour la 2ème année organisée par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs mais que toutefois pour le confort de l'équipe d'animation, il convient de continuer à établir un planning d'intendance :

Du 06 au 10 juillet : Michael FORTIN, Danielle BRUSADELLI

Du 13 au 17 juillet : Nicolas RICHARD, Magalie TRILLARD

Du 20 au 24 juillet (camp à Brûlon) : Diane ROULAND. Il sera demandé également aux personnes présentes l'an passé, si elles souhaitent participer ou non cette année.

Du 27 au 31 juillet : Sébastien RAGOT (sous réserve).

### **Bois/divers**

Suite à une demande reçue en Mairie, Madame le Maire rappelle que les voies communales n'ont pas à vocation à accueillir le bois des particuliers, ni tout autre dépôt de quelque nature qu'il soit.

### **Courrier au Conseiller Départemental**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de son intention de contacter le Conseiller Départemental pour demander un marquage au sol au niveau du virage de l'étang, l'endroit étant très accidentogène. L'occasion sera également de rappeler que de nombreux camions, guidés par leurs G.P.S. fréquentent les routes hamoises, départementales et communales, et que ces dernières ne sont pas adaptées au trafic.

### **Gardiennage de l'église**

Assuré par Mme Nicole DESCAUCHEREUX depuis le 15 avril 2015, dans les mêmes conditions qu'auparavant.